

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUIN 2016

Présents : M. GAZZIERO, Maire,
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjointes,
Mmes CHARDONNET, GAURY, LE LAGADEC, SERVAND, ZAÏRI-AMARAL,
MM. ARDURAT, DULUC, MEUNIÉ, MONIER, VIGNES.

Valablement représentée : Mme PEDEBIBEN par M. BERNADET.

Secrétaire de séance : M. MONIER.

Monsieur le Maire accueille Monsieur Jean-Christophe MEUNIÉ, nouveau Conseiller Municipal qui se présente à l'assemblée.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 mai 2016.

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde.

Par courrier du 12 avril 2016, la Préfecture de la Gironde a notifié :

- l'arrêté préfectoral fixant le projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Sud Gironde aux Communes de Saint-Macaire, Saint-Maixant, Le Pian-sur-Garonne, Verdélais, Semens, Saint-Germain de Grave, Saint-André du Bois et Saint-Martial de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens, la Communauté de Communes du Sud Gironde comptant ainsi 38 Communes pour une population municipale de 37.347 habitants
- le tableau concernant la simulation de la gouvernance selon la répartition de droit commun

Le Conseil émet un avis favorable sur le projet d'extension du périmètre de la CDC du Sud Gironde et sur le tableau de simulation de la gouvernance.

PERSONNEL COMMUNAL :

Heures complémentaires et supplémentaires :

M. BALANS informe le Conseil que, suite à l'ouverture des 9^{ème} et 10^{ème} classes lors de cette rentrée scolaire 2015/2016, pour l'organisation des NAP et le remplacement des agents en arrêt maladie, le personnel communal a effectué les heures suivantes :

- Heures complémentaires : Mme BARBAZANGE Aurélie = 25H45
M. DUCOS Mickaël = 19H45
- Heures supplémentaires : M. HEBRARD Vincent = 4H35

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer les heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent et les heures supplémentaires de M. HEBRARD à son taux horaire multiplié par 1,25.

Frais de formation :

Monsieur BERNADET informe le Conseil que M. BIBENS Sébastien a suivi une formation à Floirac concernant l'habilitation électrique, du 09 au 12/05/2016. Ses frais de repas s'élèvent

à 13,50€

Le Conseil décide de prendre en charge la totalité de ces frais, soit 13,50€. Cette somme sera versée directement sur le compte de M. BIBENS Sébastien.

Renouvellement de contrat :

M. BALANS informe le Conseil que le contrat de Mme DUPA Isabelle arrivera à échéance le 31 juillet 2016. Son contrat est un contrat d'agent occasionnel pour remplacer un agent actuellement en arrêt maladie.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à renouveler le contrat de Mme DUPA Isabelle jusqu'au 31 décembre 2016.

Tableau des effectifs :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite aux avis favorables de la Commission Administrative Paritaire pour les avancements de grade 2016, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe, à 35 heures par semaine
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à 35 heures par semaine
- Création d'un poste d'Attaché, à 35 heures par semaine

Le Conseil approuve cette modification du tableau des effectifs.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Vente d'une maison, 731 m², 12 Clos des Lilas, appartenant à M. et Mme DUPIOL, au prix de 157.000€,

Apport en société d'une maison, 1.600 m², 51 route de Gascogne, appartenant à Mme PANO, au prix de 160.000€,

Vente d'une maison, 1.303 m², 12 rue des Pieds de Vignes, appartenant à M. DELOUBES et Mme BRIEU BONNET, au prix de 220.000€,

Vente d'une maison, 731 m², 13 Clos des Lilas, appartenant à M. LABRIT et Mme MONMARIN, au prix de 180.000€,

Le Conseil renonce à son droit de préemption urbain sur ces biens.

LOGEMENT DE L'ÉCOLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le logement de l'école est actuellement occupé par M. GOBLET et Mme TRUFFIER et leurs enfants.

Cette famille a déjà été contactée plusieurs fois par les élus afin de lui rappeler les droits et obligations des locataires, sans aucun effet. Monsieur le Maire doit à nouveau recevoir cette famille le 08/06/2017 car la situation ne peut plus durer :

- la cour du logement sert de garage à ciel ouvert
- l'accès pompiers pour l'école primaire, côté est, est encombré en permanence
- les voisins se plaignent régulièrement des bruits de comportement de cette famille

De plus, il devient urgent de récupérer ce logement car le bâtiment pourrait être utile pour des activités scolaires.

Le bail de cette famille est un bail d'un an renouvelable, à échéance du 31/07 de chaque année. Le préavis étant de trois mois, Monsieur le Maire va les informer dès la rencontre du 08/06 que la Commune récupèrera les lieux le 31/07/2017. Un courrier leur sera également notifié.

RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût du repas au restaurant scolaire est actuellement de 2,30€ (depuis le 31/08/2015).

Compte tenu de l'augmentation des denrées alimentaires, le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix du repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2016 :

- Pour les enfants : 2,40€
- Pour les adultes : 4,80€

Les documents concernant l'inscription au restaurant scolaire pour la rentrée de septembre 2016 seront distribués ou adressés d'ici fin juin aux familles qui devront les retourner en Mairie avant le 01/09/2016 :

- fiche de renseignements
- règles de vie au restaurant scolaire
- planning des repas par semaine (coupon que l'enfant doit donner en classe le lundi matin)

Il est bien indiqué sur le courrier de transmission que :

- les factures sont adressées mensuellement par la Trésorerie de Langon
- la Commune assure un contrôle des impayés : pour tout retard de paiement supérieur à un mois, les enfants des familles concernées ne pourront plus bénéficier du service de la restauration scolaire jusqu'au règlement de la dette
- l'inscription 2016/2017 ne pourra être effective qu'après avoir soldé les dettes des années antérieures.

RÉCEPTION À MALAGAR :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une cérémonie aura lieu au Château Malagar le 17/06/2016 pour la remise, à Monsieur RAGOT, de l'insigne d'Officier des Arts et des Lettres.

Mme BANOS assistera à cette manifestation.

DEMANDE DE TRANSPORT COLLECTIF :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la demande des aînés de la Commune concernant l'organisation d'un transport collectif, une relance a été formulée auprès de la Mairie. Une telle compétence étant difficile à assumer pour une Commune seule, réponse sera faite en ce sens.

ACHAT DE TERRAINS :

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Jeannine MAGNI et Madame Christiane BARDAUD née LATESTERE ont donné leur accord pour la vente à la Commune des parcelles situées au lieu-dit Piquecaillou, au prix de 15€ le m² en zone AU du PLU et 4,50€ le m² en zone A du PLU.

- Mme Jeannine MAGNI :

Parcelle AB1 = 6a 33ca (Zone AU du PLU)

Parcelle AB2 = 36a 41ca (Zone AU du PLU)

Parcelle AB5 = 5a 80ca (Zone AU du PLU)

Parcelle AB8 = 9a 97ca (Zone AU du PLU)

Parcelle AB9 = 37a 42ca (Zone A du PLU)

Au prix de : 5.851 m² x 15,00€ = 87.765€

3.742 m² x 4,50€ = 16.839€

TOTAL = 104.604€

- Mme Christiane BARDAUD née LATESTERE :

Parcelle AB4 = 6a 25ca (Zone AU du PLU)
Au prix de : 625 m² x 15,00€ = 9.375€
TOTAL = 9.375€

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'achat des parcelles à Madame Jeannine MAGNI et à Madame Christiane BARDAUD née LATESTERE
- DONNE SON ACCORD pour les prix fixés : 15€ le m² en zone AU et 4,50€ le m² en zone A du PLU
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire

COMMISSION DE SÉCURITÉ :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Langon a effectué une visite le vendredi 03 juin 2016 afin de constater les travaux du lieu de culte situé à Casquit avant son ouverture au public.

JURÉS D'ASSISES :

M. BERNADET informe le Conseil que le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2017 a eu lieu à Saint-Macaire le 09/05/2016. Pour la Commune de Saint-Maixant, les quatre noms retenus sont : Mme BERNATEAU, Mme LE LAGADEC, M. DE PAOLA et M. LAGORCE.

PLUI :

M. BERNADET donne le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 25/05/2016 à la CDC du Sud Gironde à Mazères :

- Le Groupement de Commande comprend la CDC du Sud Gironde et la CDC du Bazadais, les 8 Communes (de la CDC des Coteaux Macariens) sont notées en option, avant le basculement au 01/01/2017.
- Le coût estimé de ce marché restreint s'élève à 700.000€ : 400.000€ pour le Sud Gironde et le 8 Communes et 300.000€ pour le Bazadais.
- L'étude de ce PLUI couvre le territoire de 69 Communes : 1 registre sera ouvert dans chaque Commune, les réunions seront organisées par zone et un élu référent sera nommé pour chaque Commune.
- La Consultation pour le choix du Cabinet d'étude sera organisée en septembre. Il faut compter environ 4 ans de travail.
- Pendant cette étude, notre PLU continue de fonctionner mais peut être attaqué, à partir du 27/03/2017, car il n'est pas « Grenellisé ».
- La participation financière des Communes n'est pas encore définie. Toutefois, ces études de PLUI sont subventionnables.

PONT GALOUCHEY :

M. BERNADET informe le Conseil que les travaux de réfection du Pont sur le Galouchey sont terminés. Ouvrage à surveiller si besoin d'enrochement.

ÉTUDIANTS IUT BORDEAUX :

M. BERNADET informe le Conseil que les trois étudiants de l'IUT de Talence ont rendu leur rapport de stage concernant le diagnostic du confort thermique des locaux de l'extension de

l'école. La solution proposée pour améliorer la situation est la remise en état de la ventilation et la pose de brise-soleil à l'extérieur du bâtiment.

MONUMENT AUX MORTS :

M. BERNADET a pris rendez-vous avec une entreprise afin de demander un devis pour la réfection du Monument aux Morts de la Place de la Mairie.

OCTOBRE ROSE :

Mme LAGARDE et Mme LE LAGADEC proposent au Conseil que l'opération annuelle d'Octobre Rose soit préparée par l'ensemble des Conseillères Municipales.

Une réunion aura lieu le lundi 04 juillet 2016 à 19H.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.